



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMPTE RENDU
BUREAU DU 08 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le huit septembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; Jc Dasque ; A Boubee ; E Rouede ; Mh Fontaneau ; JC Durroux ; Jm Losego ; J Adoue ; Jy Duclos ; Jf Cazaux ; Yp Barrau ; M de Gaulejac ; E Subra.

Excusés : L Welter

Absents : L Briol ; E Miquel ; T Pouzol

Est nommé secrétaire de séance : A Frechou

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE
POUR L'ACHAT DE DEUX VOITURES ELECTRIQUES**

La Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges souhaite privilégier le recours à des véhicules peu émetteurs de Co2 lors du renouvellement de sa flotte.

Dans ce cadre nous envisageons d'acquérir deux véhicules électriques qui seront mis à disposition sur le site du siège à l'attention du vaguemestre et des agents pour leurs déplacements professionnels. Le site est déjà équipé des prises de recharge type Green'Up.

Par ailleurs, deux véhicules seront cédés pour destruction pour bénéficier des primes à la conversion instituées par l'Etat qui a décidé leur majoration jusqu'au 31 décembre 2020. Il s'agit d'une voiture diesel Renault Express mise en circulation en 1995 et d'un fourgon diesel Renault Trafic mis en circulation en 1996.

Lors de l'élaboration de ce projet, nous avons été informés de la mise en place par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée d'une aide régionale aux communautés de communes et aux communes pour ce type d'opération (*hors métropoles et leurs communes et communes appartenant à une communauté urbaine ou à une communauté d'agglomération*) Le dispositif régional s'intitule « DISPOSITIF ECO-CHEQUE MOBILITE COLLECTIVITES – ACHAT DE VEHICULE(S) ELECTRIQUE(S)/HYBRIDE(S) RECHARGEABLE(S)/ HYDROGENE(S) ». Il est applicable à compter du 7 février 2020.

Les conditions posées pour bénéficier de cette aide :

- énergie/motorisation du véhicule : Electrique ou Hybride rechargeable ou Hydrogène,
- nécessité de recourir à un vendeur exerçant son activité dans la Région Occitanie,

- le véhicule acheté doit remplacer un véhicule thermique, (essence ou diesel)
- limitation à l'achat d'au maximum deux véhicules.

Le montant de l'aide est de 30% du coût d'acquisition (soit prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers ; carte grise, frais de dossier, de mise en circulation... et primes à la conversion et bonus écologique déduits) L'aide est plafonnée à 20 000€ pour 2 véhicules.

Dépenses	€ T.T.C.	%	Recettes	€	%
Offre garage COMET pour deux PEUGEOT 208 e-active	54 739,51 €		Région OCCITANIE véhicule 1	5 942,10 €	14,95 %
Prime à la conversion (2 primes)	-5 000 €		Région OCCITANIE véhicule 2	5 942,10 €	14,95 %
Bonus écologique (2 bonus)	-10 000 €		Autofinancement	27 855,31 €	70,09 %
TOTAL DEPENSES	39 739,51 €	100%	TOTAL RECETTES	39 739,51€	100%

Je vous demanderais en conséquence de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter l'aide de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre du « DISPOSITIF ECO-CHEQUE MOBILITE COLLECTIVITES – ACHAT DE VEHICULE(S) ELECTRIQUE(S)/HYBRIDE(S) RECHARGEABLE(S)/ HYDROGENE(S) » pour l'achat de deux véhicules électriques
- **DONNER** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, de signer tout acte et document s'y rapportant.

POUR : 21
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOPTE

**CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE
 CONVENTION ECO PRIME POUR L'ACHAT DE DEUX VOITURES ELECTRIQUES**

La Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges souhaite privilégier le recours à des véhicules peu émetteurs de Co2 lors du renouvellement de sa flotte.

Le dispositif des **Certificats d'économie d'énergie (CEE)** a été mis en place par la [loi POPE](#). (Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique) du 13 juillet 2005, pour encourager les économies d'énergie. Les **Certificats d'Economie d'Energie** sont attribués aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie (appelés «**les obligés**») sous forme d'offre de service ou de primes (souvent appelées **éco-primes** ou **prime éco-énergie**).

Le projet de la collectivité consistant à acquérir deux véhicules électriques neufs et à céder pour destruction deux véhicules diesel anciens est éligible à ce dispositif. Précisément il s'agit de l'«*Opération TRA-EQ-117 - Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants pour les particuliers ou les collectivités*». Le projet d'achat des véhicules électriques neufs a été publié sur la plateforme NR-PRO.fr qui permet de recueillir et de comparer les offres des « obligés » qui proposent de verser une Eco-prime et/ou d'autres prestations et services. Dans ce cadre la société PMSe a produit une offre qu'il est proposé de retenir pour un montant provisoire annoncé de 473,28€. Ce montant varie en fonction de l'évolution du cours des CEE.

La convention ci-jointe expose les engagements des trois parties :

- « l'Obligé » la SAS BOURDET qui bénéficiera au final des Certificats d'Economie d'Energie
- La société PMSe partenaire exclusif de la SAS BOURDET pour la mise en œuvre de ses obligations en qualité d'Obligé
- La « bénéficiaire des travaux » La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges qui bénéficiera de l'Eco-prime.

Je vous demanderais en conséquence de bien vouloir :

- AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention « ECO-PRIME » avec la SAS BOURDET et la SAS PMSe dans le cadre du financement de l'achat de deux véhicules électriques neufs.
- DONNER tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, de signer tout acte et document s'y rapportant.

POUR : 21
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOPTE

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION TRIENNALE A LA CROIX ROUGE
POUR LA REALISATION D'UN ACCUEIL DE JOUR**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

L'Association Croix Rouge, antenne locale à Saint-Gaudens, souhaite développer son action sociale sur le territoire. L'accueil de jour des personnes sans domicile fixe et des personnes vulnérables a été identifié comme une réelle problématique sur le territoire notamment à travers de la saturation de certains équipements intercommunaux : Centre Social Azimut, Médiathèque et accueil de la communauté de communes à Saint-Gaudens.

La Croix Rouge propose de créer et gérer un espace d'accueil de jour ouvert pour accueillir sans discrimination entre 11h et 14h30 des personnes en grande difficulté et leur permettre de se restaurer, de se protéger, de se laver, d'échanger et d'être accompagnés.

Les objectifs seraient :

- Accueil de jours des personnes vulnérables :
 - Accueil, écoute et orientations des personnes en situations de vulnérabilité
 - Accès à la santé par l'hygiène
 - Maintien d'une image positive de soi
- Vestiboutique :
 - Vente à petits prix
 - Lieu d'échange et de convivialité
 - Consommation responsable et accessible
 - Collecte et recyclage des textiles

Le coût du projet en fonctionnement annuel s'élève à environ 77 800 €.

Il est proposé afin d'assurer la réalisation du projet et sa pérennité dans le temps de signer une convention d'objectifs avec la Croix Rouge, et d'octroyer :

- Une subvention de fonctionnement sur une durée de 3 ans, du 01/10/2020 au 30/09/2023, à hauteur de 15 000 € annuels

- Une subvention exceptionnelle d'investissement sur l'année 2020 d'un montant de 28 000 €.

Je vous demanderais en conséquence de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 15 000 € annuels sur une période de 3 ans à l'association la Croix Rouge pour la réalisation d'un accueil de jour
- **ATTRIBUER** une subvention d'investissement exceptionnelle sur l'année 2020 à l'association la Croix Rouge pour la réalisation des travaux nécessaire à l'accueil de jour
- **AUTORISER** la signature de la convention ci-jointe
- **DONNER** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour exécuter la présente décision.

POUR : 21
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOPTE

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS 2020

Jean-Charles DASQUE présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges a été sollicitée par un certain nombre d'associations en vue de leur apporter un soutien financier notamment dans le cadre de divers partenariats.

Vu le budget principal 2020 adopté en séance du 23 juillet 2020,

Vu les demandes effectuées et les dossiers présentés complets, il vous est proposé d'instruire les dossiers suivants :

ACCJSE	2 000,00
ADLFA	500,00
AURIGNACOURT	400,00
BGE SUD OUEST	15 400,00
CIRCUIT CINEMATOGRAPHIQUE COMMINGES	2 000,00
COLLEGE COMMINGEOIS des GENERALISTES ENSEIGNANTS	3 500,00
LA CASA	5 000,00
LA CAFETIERE	2 500,00
LES MANAITCHOUS	500,00
LES PETITS BOUTS	500,00
LES PETITS LUTINS	500,00
M'BB	250,00
PENA FLAMENCA REBECCA	500,00
PLATEFORME METIERS AIDE A DOMICILE	2 987,00
REBONDS	2 000,00

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les versements de subventions 2020 aux associations conformément au tableau ci-dessus
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020

POUR :	20
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	1

ADOPTE

La séance est levée.